

inFO militante

N° 3339 du 7 au 20 avril 2021

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière



© F. BLANC



p. 4 à 7

ILLUSTRATION : JEAN-LUC BOIRE



p. 11 à 14

DR



p. 23

//// ACTU (pages 4 à 7)

Avec FO, pour protéger nos droits et en gagner

- Réforme de l'État : elle se poursuit malgré la crise.
- Crise sanitaire : la Cour des comptes explore les leçons à en tirer.
- Le télétravail s'essouffle.
- Retraités : mobilisation pour le pouvoir d'achat.

8 avril :

- EDF : le projet Hercule, c'est toujours non.
- Social et médico-social : grève et manif pour l'extension du Ségur.
- Éducation : les AESH mobilisés pour leur statut et leurs salaires.

//// DROIT (page 9)

- Absences répétées et licenciement.

//// DOSSIER (pages 11 à 14)

- La chaîne de valeur ou l'impact social d'une stratégie mondialisée.

//// INTERNATIONAL (page 16)

- Lutte contre le travail forcé : 51 pays ratifient le Protocole de l'OIT.

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 17 à 20)

- Espionnage chez Ikea : prison ferme requise contre l'ancien P-DG.
- Salaires : deux jours de grève dans les centres d'appels.
- Banque de France : l'annonce de suppressions d'emplois, malgré la crise.
- Tefal : par l'action de FO, les intérimaires percevront la prime PEPA.
- Knorr ferme son usine en Alsace, 261 postes menacés.
- Lapeyre : FO appelle Saint-Gobain à ne pas céder l'entreprise à Mutares.

//// REPÈRES (page 21)

- Des chiffres utiles au quotidien.

//// HISTOIRE (page 22)

- Les fondements de la Commune.

//// PORTRAIT (page 23)

- Martial Chudy et Marc Draia, la même fibre militante.

LFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Yves Veyrier. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Encres à base d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêts

Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot, E. Salamero.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : M. Carlus, C. Chiclet, E. Hiesse.

Abonnements : V. Rigaut. Mél. : vrigaut@force-ouvriere.fr
Imprimé par RPN, Livry-Gargan.
Commission paritaire : 0921 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal avril 2021.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



© F. BLANC

L'éditorial d'Yves Veyrier

Secrétaire général @YVeyrier sur Twitter

FO

APRÈS L'ÉLECTION TPE?

L'ACTION SYNDICALE CONTINUE

L'élection TPE (Très petites entreprises) vient de prendre fin. Nous n'en avons pas encore les résultats, mais nous savons que la participation aura à nouveau été très faible (de l'ordre de 5%). Déjà, lors de la première édition, en 2012, elle avait à peine dépassé 10%. Elle était tombée à 7% en 2016, la participation ayant alors souffert du décalage au dernier moment de la période du scrutin (de début décembre, elle avait été déplacée au 30 décembre 2016 – 13 janvier 2017). Cette année, la préoccupation dominante liée à la situation sanitaire, les restrictions de circulation et de réunion, les fermetures de nombre de TPE (hôtels, cafés, restaurants, entreprises du spectacle, de l'événementiel, activités touristiques,...) ont ajouté à la difficulté de cette élection. Autre difficulté, pour être électeur en mars 2021 il fallait être salarié d'une TPE en décembre 2019! Il nous

est ainsi arrivé fréquemment de rencontrer des salariés de TPE qui n'étaient pas inscrits ou qui n'ont pas reçu leur matériel de vote faute de coordonnées à jour. À cela s'ajoute l'absence de promotion publique conséquente de l'élection. Qui en a entendu parler sur les chaînes de télévision et de radio aux heures de grande écoute, à l'exception de quelques spots publicitaires?

Elle souffre plus largement de son caractère artificiel : elle n'a en effet d'autre objet que de finaliser le cycle de la représentativité syndicale. L'élection ne conduit pas à une représentation de proximité effective, à la différence de l'élection de représentants du personnel dans les entreprises de plus de 11 salariés – elle-même, au demeurant, dénaturée depuis les

ordonnances de 2017 qui ont supprimé les délégués du personnel, les CE et les CHSCT, fusionnés dans l'instance unique CSE.

La confédération FO a cependant mobilisé ses militants, sur le terrain, afin de sensibiliser les salariés concernés à l'importance de l'action syndicale (affichage et distribution directe d'information quand c'était possible, site Internet et réseaux sociaux). Pas seulement au dernier moment, en perspective de l'élection : ainsi, depuis 2011, la confédération a mis en place le site Internet www.inFO-TPE.fr, interactif, destiné aux salariés des TPE sur leurs situations précises et les questions quotidiennes aux-

quelles ils sont confrontés, en coordination avec nos fédérations en charge des conventions collectives et des droits et garanties spécifiques qu'elles y négocient. Nos unions départementales, nos unions locales, nos conseillers du salarié et défenseurs syndicaux

Associer les salariés des TPE et du particulier employeur à notre action

sont en permanence sur le terrain et répondent chaque jour aux sollicitations de salariés isolés.

Cette élection ne sera pas représentative de la réalité de l'action syndicale. Nous avons mis en garde, dès 2008, lors de la réforme de la représentativité syndicale, contre un processus essentiellement basé sur l'élection, qui conduit les syndicats à être en campagne électorale permanente.

Pour autant, nous entendons poursuivre notre mobilisation, améliorer notre organisation afin de parvenir à mieux associer les salariés des TPE et du particulier employeur à notre action, les convaincre d'y adhérer plus nombreux et de ne pas attendre le dernier moment quand il y a une question sans réponse ou un conflit.

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Avec FO, pour protéger ne

Les mesures de restriction ne font pas taire les travailleurs qui, avec FO, luttent pour leurs droits, y compris par des grèves et des manifestations. D'autant plus que les attaques, notamment contre les emplois et les salaires, et souvent au prétexte de la Covid, ne faiblissent pas. De son côté l'exécutif s'entête à des réformes synonymes de recul social, notamment par un affaïssement de protection pour les plus modestes. Il vise aussi toujours les services publics, essentiels à la collectivité et dont la crise a prouvé qu'ils nécessitent des moyens à la hauteur de leurs besoins.

Réforme



LA LOI 4D EN 3D

Le télétravail s'essouffle

A lors que des mesures de restriction ont débuté le 3 avril et pour quatre semaines sur le territoire métropolitain, l'exécutif a redit l'importance qu'il accorde au télétravail, qui devra être « systématisé ». Mais les chiffres du télétravail fléchissent. Selon la Dares (ministère du Travail), le nombre de personnes en télétravail toute la semaine a encore diminué en février. Durant ce mois, 26% des salariés étaient en télétravail au

moins un jour par semaine et seulement 31% ont télétravaillé 5 jours sur 5, contre 34% en janvier et 44% en novembre 2020.

Aucune obligation faite à l'employeur

Si, indique l'exécutif, le télétravail doit être « la règle » – et peut faire l'objet de contrôles et de sanctions –, aucune loi n'impose toutefois à l'employeur de placer ses

salariés en télétravail. Le 1^{er} avril sur France Info, le secrétaire général de la confédération, Yves Veyrier, indiquait : « Si le télétravail est le moyen d'éviter de se contaminer ou de contaminer les autres, à chaque fois qu'on peut le mettre en œuvre il faut le mettre en œuvre. » Et le télétravail n'ayant pas lieu dans un cadre forcément aisé pour les salariés, il appelait les employeurs à être « tolérants avec le rythme de travail, la productivité... ».

Maud Carlus

nos droits et en gagner

de l'État : elle se poursuit malgré la crise

Dans le cadre de la nouvelle OTE (organisation territoriale de l'État), une circulaire du Premier ministre portait en mars sur la « *déconcentration de la gestion budgétaire et des ressources humaines au niveau départemental* ». Les directions départementales interministérielles (DDI) sont visées, avec le risque de « *verser les agents dans un programme budgétaire unique géré par le ministère de l'Intérieur* », alerte la FEETS-FO, contestant les secrétariats généraux communs aux DDI et préfetures. Par ailleurs, une loi de « *simplification des expérimentations des collectivités locales* », affirmant le « *principe de la différenciation*

territoriale », a été adoptée le 16 mars. Une entrée en matière pour le projet 4D (différenciation, décentralisation, déconcentration et décomplexification) qui sera présenté en Conseil des ministres mi-avril. La réforme de l'État se poursuit...

Le non à un projet « *inacceptable* »

Face aux protestations, dont celle de la FNEC FP-FO, le gouvernement a dû renoncer au transfert de la santé scolaire (dont la gestion des médecins et infirmiers) aux collectivités locales. Mais le projet 4D prévoit toujours expérimentations et transferts, complets ou partiels, de missions,

dans moult secteurs (routes nationales, transports, environnement, urbanisme...). Dans le cadre d'une expérimentation de trois ans, les adjoints-gestionnaires des EPLE (*établissements publics locaux d'enseignement*) seraient ainsi placés sous une double tutelle État/collectivités. Le 17 mars, lors d'un Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, tous les syndicats, dont FO, ont voté contre le projet 4D (hormis la CFDT qui s'est abstenue). Le 22 mars, lors du conseil supérieur, versant État, FO a une nouvelle fois voté contre ce projet « *inacceptable* » qui « *confirme un peu plus le désengagement de l'État sur les politiques publiques* ».

Valérie Forgeront

Crise sanitaire : la Cour des comptes explore les leçons à en tirer

Elle évoquera la situation des finances publiques à la mi-avril. Pour son rapport annuel 2021, la Cour des comptes se concentre sur « *la crise sanitaire et ses conséquences* ». Elle salue les efforts d'adaptation des services publics qui ont assuré une continuité de fonctionnement. Elle souligne la rapidité de mise en place des mesures d'urgence (chômage partiel, fonds de solidarité...), appelant toutefois à mieux contrôler les aides publiques aux entreprises et à prévoir « *au besoin des sanctions* ». Mais plus largement, le rapport tacle sévèrement la sphère publique pour son impréparation face à la crise. « *Dans la plupart des cas, les dispositifs d'anticipation (...) n'étaient pas au rendez-vous.* » On repense alors à l'austérité imposée aux dépenses publiques en amont de la crise et son lot de réformes structurelles, par-

fois demandées par la Cour... Le rapport déplore l'insuffisance d'outils numériques permettant aux établissements scolaires d'assurer l'enseignement à distance ou encore le manque de préparation des services hospitaliers de réanimation et soins critiques, affichant un taux d'équipement dégradé et une « *forte tension* » sur les effectifs. Une situation que dénonçait FO bien avant l'épidémie.

Pour FO, la menace d'un nouveau pas vers l'étatisation

Pour l'Assurance chômage, la Cour préconise une « *une trajectoire financière à définir* » et une « *gouvernance à revoir* », en précisant les rôles respectifs des partenaires sociaux et de l'État. Il faut encore,

écrit-elle, déterminer la part de la dette relevant du régime, et « *y affecter une ressource spécifique* », et celle « *qui doit être reprise par l'État* », une part de la dette du régime étant liée à sa « *mobilisation en faveur du soutien des entreprises et des emplois pendant la crise sanitaire* ». FO, qui a contesté la décision de l'exécutif de lester les comptes sociaux de dépenses liées à la crise sanitaire, s'oppose à des dispositions qui conduiraient « *à intégrer les comptes de l'Assurance chômage et des caisses de retraite complémentaire au PLFSS* ». Ce serait un « *pas supplémentaire allant dans le sens d'une étatisation de l'ensemble de la protection sociale* », s'insurge la confédération, qui, adressant un courrier le 26 mars à la ministre du Travail, a réitéré sa demande d'un abandon de la réforme de l'Assurance chômage.

Valérie Forgeront

Avec FO, pour protéger nos

Retraités : mobilisation pour le pouvoir d'achat



Plus d'un millier de retraités ont manifesté le 31 mars dans plusieurs villes de France, dans le cadre d'une journée nationale d'actions à l'appel de neuf organisations dont l'UCR-FO. À Paris, le cortège, qui comptait 500 personnes, avait fixé son rendez-vous de départ devant le ministère de la Santé et de la Solidarité.

Alors que la crise sanitaire touche la France de plein fouet, les retraités (17 millions de personnes) entendent être pris en compte. « *La crise que nous vivons est aussi terrible pour eux* », explique Didier Hotte, secrétaire général adjoint de l'UCR-FO.

L'urgence d'une revalorisation des pensions

Les retraités, qui s'élèvent contre le recul de plus en plus marqué de leur pouvoir d'achat, revendiquent notamment un rattrapage, cela par l'augmentation immédiate des pensions, à hauteur de 100 euros par mois. « *La revalorisation de 0,4%, en 2021, est insuffisante au regard de l'augmentation du coût de la vie*, appuie l'UCR-FO. *Un tiers des retraités français ont des revenus inférieurs à 1000 euros brut par mois. Comment vivre avec ça?* » Les organisations rappellent que le pays compte près d'un million de retraités pauvres.

Maud Carlus

Élection TPE : les résultats proclamés le 16 avril

L'élection professionnelle dans les très petites entreprises (TPE) s'est achevée le 6 avril. Quelque 5 millions de salariés étaient appelés à voter. L'ensemble de la confédération, avec les fédérations, les unions départementales, les syndicats et les militants, s'est mobilisé pour emporter un maximum de voix, alors que ce scrutin se caractérise généralement par un très faible taux de participation (7,35% en 2017). Les résultats complets seront proclamés le 16 avril. Ils seront pris en compte pour mesurer la représentativité des organisations syndicales du troisième cycle (2017-2020).

Clarisse Josselin

Social et médico-social : grève et manifestation pour l'extension du

Les salariés de la santé, de l'action sociale et du médico-social de nombreux départements et de l'Île-de-France annoncent d'ores et déjà leur participation à la manifestation du 8 avril à Paris à l'appel de trois organisations (dont FO-Santé privée, FNAS-FO et FEC-FO). Pour cette journée de grève (à laquelle appelle la fédération SPS-FO pour l'ensemble de ses secteurs), des rassemblements sont prévus aussi en province. « *Plusieurs milliers d'agents du secteur public, 300 000 salariés du secteur privé non lucratif, les agents de l'UGECAM, ainsi que les 250 000 salariés de l'aide à domicile* » demandent toujours l'obtention du complément de traitement indiciaire de 183 euros issu du Ségur.

EDF : le projet

Le 75^e anniversaire de la loi nationalisant le gaz et l'électricité tombe le 8 avril. C'est la date choisie par l'interfédérale d'EDF pour organiser une nouvelle journée de grève et d'actions contre l'ensemble des projets qui menacent le service public de l'énergie. Depuis plusieurs mois, FO-Énergie et Mines, avec les autres organisations syndicales, exige notamment le retrait du projet Hercule qui prévoit de scinder EDF en trois entités et ouvre la porte à la privatisation. Une grande opacité entoure ce projet. Selon le gouvernement, un accord serait sur le point d'être trouvé avec la Commission

nos droits et en gagner

8 avril 2021

co-social : pour Ségur

Garantir les budgets

Il faut par ailleurs, précisent les secteurs FO, garantir le financement de la mesure aux établissements, car dans le secteur sanitaire et les EHPAD le budget qui lui est dédié est parfois inférieur de 30% à ce qui serait nécessaire. Conséquences : « *Des directeurs reviennent sur son paiement.* » Quant à la négociation en cours relevant d'un « *faux-semblant* », elle exclut toujours « *des métiers et des salariés de cette juste revalorisation* », et pose des contreparties qui conduiraient à « *imposer la convention collective unique* », dont FO ne veut pas.

Valérie Forgeront

Éducation : les AESH mobilisés pour leur statut et leurs salaires

Dégradation des conditions de travail, précarité d'emploi et de salaire... Les AESH (Accompagnants des élèves en situation de handicap), qui exigent un véritable statut, seront mobilisés le 8 avril dans le cadre d'une journée nationale (manifestations, rassemblements, AG) à l'appel d'une inter-syndicale comptant la FNEC FP-FO. Ces personnels « *sont en majorité (à 92,2%) des femmes* », souligne Cécile Kohler, secrétaire fédérale de la FNEC FP-FO. Et, explique la militante, 97,7% d'entre elles travaillent sur la base d'un prétendu temps partiel, donc subi. En effet, ces AESH, 110 000 en France et contractuelles de la fonction publique, « *travaillent sur le temps scolaire, soit*

24 heures par semaine. Or cela est considéré comme un temps de travail incomplet par l'administration, leur salaire est donc tout aussi incomplet, environ 750 euros par mois », s'insurge Cécile Kohler.

Pour un vrai statut et un vrai salaire

FO demande que ce temps de 24 heures soit considéré comme un temps plein, payé 100% et non pas 60% d'un salaire complet comme actuellement. La fédération, qui exige l'ouverture de négociations, demande aussi, dans l'immédiat, que les AESH bénéficient de la mesure salariale, 183 euros, issue du Ségur de la santé, sans contreparties. **Maud Carlus**

Hercule, c'est toujours non



© F. BLANC

européenne sur la réorganisation d'EDF et la régulation du secteur nucléaire français. Un projet de loi pourrait être présenté au Parlement avant l'été.

L'interfédérale enfin reçue

Plusieurs mois après avoir interpellé le chef de l'État, l'interfédérale devait enfin être reçue le 6 avril en visioconférence par la ministre de la Transition écologique et le ministre de l'Économie, avec la participation du P-DG d'EDF. La FNEM-FO, déterminée à réaffirmer lors de cette réunion son opposition au projet Hercule, en espérait aussi de la transparence sur l'avenir d'EDF. **Clarisse Josselin**

LE SECTEUR JURIDIQUE DE LA CONFÉDÉRATION FORCE OUVRIÈRE

VOUS INFORME ET VOUS ACCOMPAGNE...



Revue trimestrielle réalisée par le Secteur juridique.

Le Secteur juridique édite une revue trimestrielle de droit qui permet aux militants de se tenir à jour des dernières évolutions, tant de la loi que de la jurisprudence.

Parce qu'un militant averti en vaut deux, n'hésitez plus : pensez à vous abonner aux « InFOjuridiques ». Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender !

Elle vous sera utile en entreprise, pour négocier, revendiquer, mais également et si besoin devant les conseils de prud'hommes pour défendre les droits des salariés.



BON DE COMMANDE à retourner avec votre règlement à Confédération Force Ouvrière, Secteur juridique – 141, avenue du Maine, 75680 Paris Cedex 14 – Tél. : 01 40 52 83 54 – E-mail : sjuridique@force-ouvriere.f

OFFRE D'ABONNEMENT

- 1 an pour **40 euros** au lieu de 48 euros.
- Tarif réservé aux adhérents de Force Ouvrière : 1 an pour **20 euros**.

Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de Confédération FO (InFOjuridiques).

Nom : Prénom :

Syndicat :

Êtes-vous conseiller prud'hommes? oui non

Adresse :

Code postal : Localité :

Signature :





Absences répétées et licenciement

Un salarié dont les absences répétées nuisent au bon fonctionnement de l'entreprise peut être licencié si l'entreprise pourvoit rapidement à son remplacement.

Dans un arrêt du 24 mars 2021 (n°19-13188), la chambre sociale de la Cour de cassation déboute une salariée de sa demande de nullité de son licenciement.

Dans cette espèce, la salariée avait été licenciée non pas du fait de ses absences répétées pour maladie, motif interdit par l'article L 1132-1 du Code du travail, mais en raison de la nécessité pour l'entreprise de pourvoir à son remplacement définitif car son « absence prolongée ou ses absences répétées perturbaient le bon fonctionnement de l'entreprise ».

Or, la salariée reprochait à l'entreprise de n'avoir pourvu son poste que six mois après son licenciement. Ce délai démontrait qu'il n'y avait pas une

nécessité absolue à la remplacer.

La Cour de cassation rejette le pourvoi au motif que c'est par une appréciation souveraine que les juges du fond ont tenu compte des spécificités de l'entreprise et du poste à pourvoir : « C'est par une appréciation souveraine que la cour d'appel, tenant compte des démarches immédiatement engagées par l'employeur en vue d'un recrutement et de l'importance du poste de directeur, a estimé que le remplacement de l'intéressée était intervenu dans un délai raisonnable. »

Aux juges du fond de vérifier cette adéquation entre délai de remplacement et poste à pourvoir...

Secteur juridique

CE QUE DIT LA LOI

L'article L 1132-1 du Code du travail dispose :

« Aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement ou de nomination ou de l'accès à un stage ou à une période de formation en entreprise, aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, (...) de mesures d'intéressement ou de distribution d'actions, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat en raison de son origine, de son sexe, de ses mœurs, de son orientation sexuelle, de son identité de genre, de son âge, de sa situation de famille ou de sa grossesse, de ses caractéristiques génétiques, de la particulière vulnérabilité résultant de sa situation économique, apparente ou connue de son auteur, de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une prétendue race, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales ou mutualistes, de son exercice d'un mandat électif, de ses convictions religieuses, de son apparence physique, de son nom de famille, de son lieu de résidence ou de sa domiciliation bancaire, ou en raison de son état de santé, de sa perte d'autonomie ou de son handicap, de sa capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français. »

FO

LES SALAIRES NE SONT PAS L'ENNEMI DE L'EMPLOI



La chaîne de valeur ou l'impact social d'une stratégie mondialisée



FO appelle les pouvoirs publics et le patronat à se pencher sur la responsabilisation des acteurs intervenant tout au long de la chaîne de valeur, forme d'organisation segmentée que conçoivent les entreprises, ou les filières, pour être concurrentielles. Il s'agit de protéger les salariés travaillant dans les entités-maillons, incluses dans ces stratégies initiées par de grands donneurs d'ordres, ces derniers, en position de force par leurs commandes, n'hésitant pas à imposer des conditions insupportables à ces structures auxquelles ils ont recours. Et cela se répercute sur tous les salariés, notamment ceux de la sous-traitance, des unités externalisées et autres filiales. Ils sont confrontés à une aggravation des conditions de travail, un moins-disant social, salarial, quand ce n'est pas une délocalisation des activités, et donc la perte de l'emploi. Sécuriser ces salariés aux prises avec le cynisme des modèles business mondialisés est plus que nécessaire, tout comme relocaliser massivement des activités industrielles sur le territoire national. Et tout reste à faire.



La chaîne de valeur ou l'impact social

La chaîne de valeur, qui évoque le mode d'organisation des activités d'une entreprise cherchant à être concurrentielle, a pris son essor dans les années 1990. Par la mondialisation, cette stratégie, qui peut prendre différentes formes, s'est déployée, jusqu'à moduler aujourd'hui les échanges commerciaux planétaires et les économies. La notion de chaîne de valeur a été définie dès 1985 par Michael Porter, ingénieur et économiste américain. Il s'agit pour une entreprise, par un morcellement, une fragmentation de ses activités, de créer de la valeur. Chaque segment de la chaîne est considéré pour ce qu'il coûte et ce qu'il rapporte. Il doit être performant, montrer sa capacité à apporter de la valeur à l'entreprise visant à être compétitive par son produit (ou service). Selon leurs stratégies, les entreprises donneuses d'ordre vont « intégrer une filiale à l'étranger dans la chaîne de valeur (investissement direct à l'étranger/IDE) ou bien confier une étape de la production, comme la fabrication d'un composant ou l'assemblage de pièces, à un fournisseur étranger indépendant (sous-traitance internationale). Pour un intrant [objet, NDLR] standardisé, il est probablement moins coûteux de s'appuyer sur des fournisseurs étrangers, tandis que pour des produits intermédiaires personnalisés, nécessitant un transfert de technologie spécifique, il est peut-être plus sûr d'établir (et de contrôler) une filiale à l'étranger », résumant des économistes, auteurs d'une récente étude sur les « Chaînes de valeur mondiales à l'épreuve de la crise sanitaire ». La chaîne comprend tout l'environnement de l'entreprise car, base du rai-

sonnement, pour celle-ci la « valeur » est dans le montant que le client accepte de payer pour un produit. Des calculs de coûts, de marges,... sont donc faits sur tous les aspects et à chaque étape de la chaîne, autant verticale qu'horizontale, notamment par les connexions entre la fabrication et les fonctions de soutien.

À titre d'exemple, le type de chaîne choisie par une enseigne de vêtements (possiblement détenue par un groupe lui-même propriétaire d'un fonds d'investissements qui cherchera forcément à rentabiliser sa mise...) va définir le sort réservé aux différents segments (fournisseur de fil, de tissus, secteur de l'assemblage, transporteur...). Et selon la

FO demande une négociation de responsabilisation

Tant lors de ses rencontres avec le gouvernement que celles avec le patronat, FO appelle à se préoccuper des chaînes de valeur. « Il y a une responsabilité des pouvoirs publics », mais aussi une « responsabilisation » nécessaire des donneurs d'ordre, indique le secrétaire général de la confédération, Yves Veyrier, pointant « des processus de sous-traitance et d'externalisation en cascade avec un, deux, trois rangs de sous-traitance, qui, en règle générale, ne visent que le moins-disant social ». Et les salariés de la deuxième ligne sont particulièrement concernés par cette situation. FO a proposé au patronat d'ouvrir une négociation portant sur une responsabilisation « sur l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis

les actionnaires et divers fonds d'investissement, aux donneurs d'ordre vis-à-vis des sous-traitants, en passant par les groupes capitalistiques et leurs filiales, afin d'empêcher que les salariés des entreprises en bout de chaîne soient laissés pour compte ».

Des sous-traitants très exposés

L'observation de quelques secteurs de la sous-traitance suffit à comprendre les difficultés des salariés. À titre d'exemple, les sous-traitants des transports routiers de marchandises express sont ainsi pour moitié des entreprises individuelles, et pour 89% des entreprises de moins de 10 salariés, indique une récente



ocial d'une stratégie mondialisée

chaîne, il peut en découler, de manière plus ou moins marquée, un moins-disant social, notamment pour ceux qui sont les plus exposés, les plus fragiles face aux injonctions de rentabilité du donneur d'ordre : les sous-traitants, petits fournisseurs, petits producteurs, unités externalisées... Et cela en France comme ailleurs.

La dépendance vis-à-vis du plus fort

Ces maillons peuvent travailler pour plusieurs chaînes de valeur, maîtrisées par des groupes, basés à l'autre bout de la planète, et qui sont parfois eux-mêmes rappelés à l'ordre des profits par leurs actionnaires exigeant davantage de dividendes. Les consé-

quences sur les structures dépendantes du donneur d'ordre se font alors plus dures encore. Pour ne pas perdre un marché, les directions de ces maillons vont par exemple répercuter la baisse imposée d'un coût de production, l'augmentation des cadences... Pour les salariés, cela se traduira par la perte de primes, de jours de congés, l'absence de hausse de salaire, un chantage à l'emploi...

Si sur fond de mondialisation, les activités de production se sont spécialisées, ouvrant des marchés à des entreprises, cela a induit une dépendance forte des maillons de la chaîne vis-à-vis des donneurs d'ordre. Tout-puissants par les marchés qu'ils apportent, ils détiennent ainsi un pouvoir, même en étant physiquement loin, sur les salariés qui travaillent indirectement pour eux dans les entités. Et ces maîtres des chaînes chérissent les solutions qui dopent leurs profits (fiscalité moindre, règles sociales *a minima*, main-d'œuvre *low cost*...), ce qui motive d'ailleurs leurs choix de localisation des structures de production. La concurrence mondiale, soulignent les économistes auteurs de l'étude, a amené les entreprises « des économies avancées (...) à optimiser leurs processus de production par l'externalisation et la délocalisation à l'étranger de certaines opérations productives ». Avec les conséquences que l'on connaît : des plans sociaux et une désindustrialisation du territoire national. Et plus largement, des salariés qui doivent lutter de plus en plus contre le chantage à l'emploi, les pressions sur les salaires, les conditions de travail...

ation pour un processus

étude économique. À l'inverse, souligne l'auteure, « les donneurs d'ordre sont des groupes de grande taille, ce qui implique un déséquilibre de poids économique dans la relation commerciale. Si l'on y ajoute le fait que les TPE ne peuvent accéder directement aux expéditeurs (chargeurs) de marchandises sans passer par des intermédiaires (ici appelés donneurs d'ordre), on comprend qu'elles puissent se trouver dans une situation de dépendance économique conduisant à des abus ». Pour visualiser l'importance de la sous-traitance en France (rien qu'au plan de la commande publique, près de 76% de ce qui est sous-traité va aux PME, soit 66,5% des montants sous-traités) et donc les millions de salariés exposés aux abus des don-

neurs d'ordre (qui parfois perçoivent des aides publiques), la consultation de l'étude 2020 de L'Observatoire stratégique de la sous-traitance est fort utile. Elle porte sur le poids des différents pays européens dans quelques secteurs de la métallurgie/plasturgie. Où l'on apprend que la France assure près de 27% de la production d'usinage dans l'Union européenne, près de 17% du décolletage pour les véhicules routiers, qu'elle a une « vraie spécialisation » pour les pièces plastiques liées à l'aéronautique avec 44,38% de la production européenne. Autant de segments intégrés aux chaînes de valeur et donc de salariés à protéger.

Valérie Forgeront

Valérie Forgeront

En bout de chaîne, des salariés sous pression

Avec l'essor des voitures connectées et autonomes, le marché automobile vit une mutation de sa chaîne de valeur. La plus-value du véhicule ne repose plus seulement sur les accessoires matériels, mais de plus en plus sur les nouvelles technologies embarquées (caméras, cartographie, ordinateur de bord...). Les constructeurs traditionnels voient ainsi filer leur position dominante au profit d'acteurs des secteurs de la haute technologie, du numérique notamment.

Plus largement, cherchant à maintenir leurs capacités concurrentielles, les constructeurs « restructurent ». Renault a lancé en 2020 un plan de 2 milliards d'économies sur trois ans, prévoyant 4600 suppressions d'emplois en France. Les marques se regroupent aussi à l'échelle mondiale, à l'image de Stellantis, né en janvier 2021 de la fusion de PSA et Fiat-Chrysler. Cela ne résout pas tout. Si les nombreuses entreprises – équipementiers de toute taille, de toute spécialité et de tous pays – subissent la pression du constructeur, elles peuvent aussi le rendre dépendant. Depuis quelques mois, les grandes marques automobiles souffrent ainsi de la pénurie mondiale de semi-conducteurs, des puces incontournables dans la composition des appareils électroniques mais dont les fabricants, souvent en Asie, sont

débordés par la demande. Et par ailleurs, certains ont opté pour une fabrication diversifiée, vendant d'autres produits à meilleurs prix et à davantage de clients. Fin mars, l'usine Stellantis de Sochaux a dû ainsi mettre une nouvelle fois à l'arrêt, et pendant plusieurs jours, la fabrication de sa 308. En raison de l'absence de la petite puce fabriquée à Taiwan, le site compte déjà un déficit de 6000 véhicules en 2021, entraînant des périodes d'activité partielle. Pour le syndicat FO de Sochaux, « les salariés font les frais de la politique de désindustrialisation et de délocalisation vers des pays à bas coût ». FO-Métaux revendique « d'adopter enfin une véritable politique industrielle nationale évitant les risques de rupture d'approvisionnement ».

Surveillance par caméras et algorithmes

Amazon au contraire a fait le choix de centraliser et d'internaliser au maximum pour livrer des marchandises moins chères que la concurrence. Après l'informatique et la logistique, le géant américain cherche à rendre plus performante l'organisation du transport des produits. Il a annoncé début 2021 sa volonté d'acheter ses premiers avions-cargos. Les conditions de travail chez Amazon sont régulièrement dénoncées. La pres-

sion s'accroît sur les salariés, soumis à des rythmes effrénés et une surveillance permanente de la productivité par des méthodes plus que douteuses, et notamment l'utilisation de caméras.

Outre des conditions de travail de plus en plus difficiles, FO dénonce aussi régulièrement « les droits des salariés et représentants du personnel bafoués ». En novembre 2019, le syndicat avait appelé à la grève les salariés de l'entrepôt de Lauwin-Planque (Nord) pour que le Black Friday profite aussi aux salariés, dont les salaires sont très bas.

De son côté, Ikea cherche à se démarquer par des prix faibles et des marges réduites, mais en se rattrapant sur les volumes. L'enseigne achète une quantité importante de bois, dans cinquante pays et notamment à de petits exploitants, et un maximum de composants sont communs à différents meubles pour faire des économies d'échelle (réduction des spécificités d'usinage et donc de machines, gain de temps, de main-d'œuvre...). Les meubles sont livrés à plat pour réduire les coûts de transport. Le client assemble lui-même la marchandise, ce qui représente des économies pour l'entreprise, entre autres de personnels. Le flux tendu s'applique aux stocks, gérés tout comme les livraisons par un vaste réseau informatique qui ne laisse rien au hasard.

Là encore, pression est faite sur les salariés. Ikea utilise des algorithmes pour renforcer la productivité et surveiller l'activité des salariés. Sur cette base, en novembre 2017, un salarié avait été licencié en Italie, accusé d'avoir rallongé une pause de 5 minutes. En décembre 2020, des débrayages ont été menés dans près de la moitié des magasins de l'enseigne à l'appel de FO. Les salariés protestaient contre l'absence de primes et la dégradation des conditions de travail dans le cadre de la digitalisation à marche forcée de l'activité. « Tant qu'Ikea France persistera à ne pas reconnaître à sa juste valeur l'investissement des salariés, le mouvement continuera », assurait le DSC FO.

Clarisse Josselin



© FRANCK CRUSIAUX/REA

DONNEZ UN VRAI VISAGE AU CSE !



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES AU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Se présenter sur une liste FO c'est rejoindre un syndicat libre et indépendant à l'égard du patronat. C'est aussi accéder, en tant qu'élu, à des formations juridiques, économiques et sociales adaptées.

FO

www.force-ouvriere.fr

Espionnage chez Ikea : prison ferme requise contre l'ancien P-DG

La justice rendra son jugement le 15 juin dans le cadre du procès d'Ikea France, accusée d'avoir surveillé illégalement des salariés, dont des délégués FO.

Trois ans de prison, dont un ferme, ont été requis le 30 mars contre l'ex-P-DG d'Ikea France de 1996 à 2009 et le « Monsieur sécurité » de l'enseigne jusqu'en 2012. Le géant du meuble est accusé d'avoir espionné illégalement des centaines de personnes, dont des délégués FO, entre 2009 et 2012. L'entreprise encourt une amende de 2 millions d'euros. FO avait saisi la justice début 2012 pour utilisation frauduleuse de données personnelles. Après plus de huit ans d'instruction, le procès s'est tenu du 22 mars au 1^{er} avril au tribunal correctionnel de Versailles. Seize prévenus font l'objet de poursuites : anciens dirigeants de l'entreprise, directeurs de magasin, enquêteur privé... Face à eux, près de cent vingt parties civiles. L'ancien « Monsieur sécurité » de l'entreprise est le seul prévenu à avoir avoué. Il a reconnu avoir surveillé des employés sur consigne de l'ex-P-DG, et avoir transmis des listes de personnes « à tester » à des enquêteurs privés, dont l'un d'eux au moins avait recours à des fichiers confidentiels de la police.

Des réquisitions décevantes pour la FEC-FO

David Malézieux, secrétaire adjoint de la section du commerce à la fédération FEC-FO, estime les réquisitions de la procureure « un peu décevantes » compte tenu du préjudice subi par les salariés et des moyens financiers d'Ikea France, dont le chiffre d'affaires annuel avoisine les 3 milliards d'euros.

« Une amende de 2 millions d'euros, ce n'est pas très cher payé, d'autant que les dirigeants ne se sont jamais excusés [NDLR : à l'exception du Monsieur sécurité] et n'ont pas proposé aux salariés de les indemniser », souligne-t-il. L'avocat de la FEC-FO a demandé 2 millions d'euros de dommages et intérêts. David Malézieux regrette également que la relaxe ait été requise pour l'ex-DRH et le P-DG en poste dès 2010. Il attend du tribunal « une condamnation assez lourde pour éviter que ce genre de pratique ne se reproduise ». Le tribunal a mis son jugement en délibéré au 15 juin prochain.

Clarisse Josselin



© XAVIER POPIRY/REA

LE CHIFFRE

22 %

Ce taux représente le recul du nombre de stages en entreprise en 2020, et particulièrement lors du premier confinement, indique une récente étude de la Dares (ministère du Travail). Ce n'est qu'en juin que la courbe est repartie à la hausse, jusqu'à retrouver un niveau d'avant crise, « mais sans compenser le fort recul du printemps », note la Dares. Or, pour les jeunes, la période de stage est synonyme d'une validation de formation et d'une mise en pratique de connaissances pouvant déboucher sur un emploi. En 2018 et 2019, rappelle la Dares, le nombre d'entrées en stage augmentait de 4% par an. Dans le détail, ce sont les moins de vingt ans qui ont payé l'an dernier un lourd tribut avec une baisse de 39% du nombre d'entrées en stage. Pour les 21-25 ans, la baisse était de 13% et de 17% pour les plus de 25 ans. Si la santé et l'action sociale ont affiché un nombre de stages en hausse de 16%, un recul plus ou moins marqué a été constaté dans tous les autres secteurs d'activité, les plus impactés étant logiquement l'hébergement et la restauration. Dans le cadre du plan « 1 jeune 1 solution », l'exécutif annonçait le 1^{er} mars dernier que la plate-forme dédiée proposerait 30 000 offres de stages pour les étudiants d'ici la fin du mois. Le 27 mars on en comptait 12 059.

Valérie Forgeront

LE MOT

Liquidités

Au singulier, c'est l'argent liquide, la monnaie sonnante et trébuchante (du nom trébuchet, la balance des orfèvres). La gouaille des rues, saisie au vol par les écrivains et les cinéastes, lui a trouvé des sobriquets colorés : l'oseille, l'artiche, le pognon... ou autre grisbi qu'on ne touche pas sans risque! Au pluriel, les liquidités sont « la somme d'argent dont on dispose », avec pour qualité fondamentale une utilisation immédiate possible. Comme à chaque période difficile de l'Histoire, elles ont retrouvé, par la pandémie, l'affection marquée des ménages, entre autres, constate la Banque centrale européenne (BCE). À l'ère des cartes bancaires, ce recours massif au cash, sécurisant, n'a donc que l'apparence d'un « paradoxe », analyse la BCE. Quelque 141 milliards de nouvelles coupures ont été émises en 2020 en zone euro, pour un stock total en circulation de 1435 milliards d'euros. Inédit depuis la crise de 2008. Entre « 28% et 50% de la masse des billets est stockée par les ménages, les entreprises et les banques », indique la BCE, dont une étude révélait en décembre que 34% des personnes interrogées conservaient de l'argent liquide à domicile, « dans les trois quarts des cas, moins de 500 euros ». Une sécurité toute modeste.

V. F.



Salaires : deux jours de grève dans les centres d'appels

Une intersyndicale, comptant FO, a appelé les salariés de la branche des prestataires de services à faire grève les 24 et 25 mars. Cette mobilisation pour obtenir une augmentation des minima salariaux et une prime Covid a été forte dans les centres d'appels.

En raison d'un tassement de la grille salariale, huit salariés sur dix sont désormais rémunérés au niveau du Smic dans la branche des prestataires de services. Ce secteur regroupe des activités très diverses : centres d'appels, recouvrement de créances, hôtesses d'accueil, télésecrétariat, animation commerciale, traduction...

FO, dans le cadre d'une intersyndicale, a appelé les salariés à faire grève les 24 et 25 mars pour exiger une augmentation générale des salaires ainsi qu'une prime Covid pour tous. La mobilisation a été forte dans les centres d'appels, avec un taux de grévistes de 35%.



Quand les profits gonflent avec la crise...

Dans la branche, les trois premiers échelons de la grille sont actuellement inférieurs au Smic. Les négociations annuelles obligatoires (NAO) se sont interrompues le 15 mars, après deux séances de discussions. Le patronat a refusé toute augmentation salariale pour 2021, invoquant des difficultés financières en lien avec la crise Covid. FO revendique une augmentation comprise entre 1,8% et 2,1% pour tous les coefficients. La prochaine séance est prévue le 17 mai.

Certes, certaines activités ont souffert de la pandémie, comme l'animation commerciale ou l'événementiel. « Mais dans les centres d'appels ou les sociétés de recouvrement, certaines entreprises ont

vu leur activité et leurs profits augmenter avec la crise sanitaire », souligne Nicolas Faintrenie, secrétaire de la section fédérale des services à la FEC-FO. Ces centres d'appels ont notamment dû gérer les numéros verts « Covid » mis en place par le gouvernement ou la hausse de commandes de courses en *drive*.

FO revendique également une prime Covid pour tous les salariés de la branche. La fédération rappelle que ces derniers ont été « sur-sollicités pendant la crise, parfois dans des conditions difficiles avec des plateaux de centres d'appels bondés pour satisfaire l'augmentation d'activité ». L'intersyndicale souligne aussi dans un tract le « respect parfois douteux des règles minimales de sécurité par les entreprises », et ajoute que « nombre de salariés ont eu la Covid via le travail! ». **C. J.**

Banque de France : l'annonce de suppressions d'emplois, malgré la crise

Les emplois sont dans la tourmente à la Banque de France (BdF, 9535 postes ETP). Après l'annonce en janvier de la fermeture de 14 caisses régionales de tri (filiale fiduciaire) sur 37 impliquant la suppression de 134 postes d'ici à 2022, elle a annoncé en mars la suppression de 600 emplois d'ici à 2024. L'intersyndicale, comptant FO, fustige une gestion « dogmatique » des effectifs et la perte de 3500 emplois « au moins » entre 2016 et 2024.

Des missions d'autant plus essentielles en ce moment

En vingt ans, les moyens humains de la BdF ont été réduits de moitié, cela alors que ses missions (prévisions économiques, stratégie monétaire, traitement du surendettement, crédits aux entreprises...) sont essentielles et d'autant plus dans cette crise. Les personnels rappellent d'ailleurs leur attachement « à un service public garant de l'intérêt général,

accessible à tous, en particulier pour les populations fragiles et les territoires les moins accessibles ». Alors que cela nécessite notamment des effectifs, pour l'instant la pression due à la charge de travail est « de plus en plus insoutenable », et qui plus est sans « redistribution des gains de productivité », insiste FO-BdF. L'intersyndicale rappelle que « la BdF a reversé à l'État 6,1 milliards d'euros en 2019 sous forme de dividendes et d'impôts sur les bénéfices »...

Valérie Forgeront

Tefal : par l'action de FO, les intérimaires percevront la prime PEPA

Écartés de la prime Macron en 2020, les intérimaires vont finalement la percevoir grâce à une action conjointe du secteur intérim de la FEC-FO et de FO-Métaux.

En 2020, lors des NAO (négociations annuelles obligatoires), la direction de Tefal (groupe SEB) propose de verser aux salariés la prime PEPA (prime exceptionnelle de pouvoir d'achat), entre 150 et 500 euros pour les plus bas salaires. Mais la direction ayant conçu une clause conditionnant son versement, une grande partie des intérimaires n'ont pu bénéficier de cette prime. Les travailleurs devaient en effet être présents dans l'entreprise au 31 décembre 2020. Or les usines ont fermé le 18 décembre, à l'occasion des fêtes de fin d'année. Par conséquent, nombre de contrats d'intérim se sont achevés à cette date. D'autres ont été suspendus le temps des vacances pour ne reprendre que le 4 janvier, à la réouverture. Au total, quelque 400

intérimaires étaient concernés par ces circonstances.

Jean-Claude Petit, DS central FO-Tefal et coordinateur FO-Métaux, et Mathieu Maréchal, responsable de la branche FO-Intérim de la FEC-FO, ont alors organisé une action commune.

Près de 80 intérimaires ont déjà perçu la prime

En quelques jours, Mathieu Maréchal et son graphiste mettent au point un tract très symbolique : un appareil à raclette d'où dépasse un gros billet de 200 euros, mais sur le mode fromage fondu. Efficace car peu de jours après, la direction de SEB convoque une réunion par visioconférence. Et par ailleurs, son service juridique s'aperçoit que le problème touche tout le

groupe. Les primes ont bien été versées aux agences d'intérim, mais pas aux salariés. Au total, 1200 intérimaires travaillent pour SEB, tous sites confondus, envoyés par Manpower, Adecco, Randstad ou encore Proman. La direction « a aussitôt régularisé la situation pour les CDI-i, les intérimaires en CDI », note Mathieu Maréchal. « Certes, le groupe SEB a très bien réagi, mais heureusement que FO était là. Sans signalement, aucune action n'aurait été enclenchée. »

À ce jour, près de 80 intérimaires ont reçu leur prime PEPA. « Nous sommes en train de rectifier le tir et nous resterons très vigilants », martèle le coordinateur FO-Métaux. Toutes les situations devraient être régularisées en avril. « Si cette prime est reconduite l'an prochain, on mettra en place un accord. »

En France, les intérimaires représentent 2,6 millions de personnes environ.

Maud Carlus

Knorr ferme son usine en Alsace, 261 postes menacés

La sidération passée, c'est la colère qui monte chez les salariés de l'usine Knorr de Dupigheim (Bas-Rhin). Le 25 mars, la maison mère, le groupe Unilever, a annoncé brutalement en CSE sa volonté de fermer ce site de production de soupes. Les 261 emplois sont menacés. Martial Schwartz, délégué FO sur le site, redoutait une telle annonce. « Unilever ne voulait plus investir dans l'usine, il n'y avait plus d'entretien ni d'innovations », explique-t-il.

Première réunion sur le PSE le 8 avril

Si le géant américain argue d'une baisse du marché des soupes pour justifier cette fermeture, le militant FO redoute plutôt une délocalisation de l'activité en Roumanie, dans une usine toute neuve. Accompagné par la FGTA-FO et FO-Unilever, le syndicat FO-Knorr va se battre pour contester le fondement économique de ce PSE et obtenir les meilleures garanties pour l'avenir des salariés.

La première réunion de négociation est prévue le 8 avril. Martial Schwartz est déterminé à lancer une mobilisation pour « faire du bruit », d'autant qu'à la lecture du livre 1, les conditions de départ sont « assez au ras des pâquerettes ».

Le géant américain a aussi évoqué 70 postes de reclassement dans d'autres usines françaises. « Mais si deux ou trois personnes acceptent de changer de région, ce sera déjà énorme », estime-t-il.

Clarisse Josselin



Lapeyre : FO appelle Saint-Gobain à ne pas céder l'entreprise à Mutares

La bataille juridique des représentants du personnel contre la vente de l'entreprise au fonds allemand Mutares, qu'ils accusent d'être un fonds liquidateur, s'intensifie. Pour FO, Saint-Gobain doit conserver Lapeyre, le temps du redressement.

Dans la bataille engagée par les représentants du personnel de Lapeyre (3500 salariés) contre sa vente au fonds Mutares, qu'ils accusent d'être un fonds liquidateur, ils ont remporté une manche. Le comité social et économique central de Distrilap – la plus importante des treize filiales de l'entreprise d'ameublement – a obtenu partiellement gain de cause, le 25 mars, auprès du tribunal de Bobigny. Mais quelle victoire! se félicite Mohamed Ben Ahmed, DSC FO de Distrilap (où FO est la deu-

xième organisation) : « *Le tribunal fait droit à notre demande d'accès aux offres des candidats non retenus par notre propriétaire, Saint-Gobain, et au comparatif des business plans. Nous allons comprendre pourquoi Saint-Gobain préfère Mutares.* »

713 suppressions d'emplois prévues

En conséquence, le tribunal a accordé au CSE-C de Distrilap quinze jours de plus pour émettre son avis sur la vente. Saint-Gobain ne pourra donc pas finaliser au premier trimestre 2021 la vente à Mutares, comme prévu à l'automne, lorsqu'il est entré en négociations exclusives avec ce fonds allemand spécialisé en redressement d'entreprise. « *Les salariés sont en droit de connaître l'intégralité du projet* », martèle le militant FO qui relaie leurs inquiétudes. Et pour cause. La cession de Lapeyre (3500 salariés, 10 usines, 131 points de vente), qui affichait une perte annuelle de 91 millions d'euros en 2019 pour un chiffre d'affaires de 673 millions, se ferait à prix négatif : Saint-Gobain rembourserait les dettes et

apporterait 243 millions d'euros, Mutares amènerait 15 millions d'euros. Et une restructuration drastique est prévue. Selon le business plan de Mutares, daté de septembre, que les syndicats ont révélé en décembre, ce dernier prévoyait, d'ici à 2023, de supprimer 900 emplois (26% des effectifs), de fermer dix-neuf magasins sur cent trente et un et quatre usines sur dix. Saint-Gobain a assuré que le business plan devait être réactualisé. Sauf que la deuxième version indique 713 suppressions de postes (20% des effectifs). « *Cela ressemble à un plan social externalisé* », dénonce le DSC FO. Voire pire. Selon un rapport, commandé par les CSE de six usines et de Lapeyre Services, révélé le 22 mars, Mutares a un « *bilan de redressement calamiteux en France* » : sur treize entreprises reprises depuis 2010, cinq ont été placées en redressement ou en liquidation judiciaire. Avec Mutares, dit-il, « *le risque de redressement judiciaire (...) à l'horizon 2023-2024 est quasi certain* ». Le syndicat FO appelle donc « *Saint-Gobain à conserver Lapeyre, le temps de le redresser* ».

Élie Hiesse



ABONNEZ VOUS

Bulletin d'abonnement

Nom : Prénom :
 Adresse : Ville :
 Code Postal : ☎ : Mail :
 N° de carte : Syndicat : Fédération :
 Tarif public (54 €) : Tarif adhérent (18 €) : Tarif groupe (12 € / 5 abo minimum) :

A renvoyer, accompagné d'un chèque libellé au nom de Force Ouvrière L'Info militante à :
 L'Info militante, service abonnement, 141, avenue du Maine, 75680 Paris Cédex 14



8 Des chiffres utiles au quotidien...

Ce qui change

Le printemps apporte une bonne nouvelle, toute relative, sur les tarifs réglementés de vente de gaz qui affichent au 1^{er} avril une baisse de 4,1% par rapport au tarif de mars : -1,2% pour la cuisson, -2,5% pour un usage cuisson et eau chaude, et -4,3% pour le chauffage. La Commission de régulation de l'énergie (CRE) précise que depuis le 1^{er} janvier 2019 ces tarifs ont baissé « en tout » de 12,9% et que leur niveau reste inférieur à celui de 2015. Certes, mais ils n'ont cessé d'augmenter depuis l'été dernier avec par exemple, au cœur de l'hiver, une hausse de 3,5% en février et de 5,7% en mars. La baisse pour ce mois d'avril est donc à mettre en perspective car la facture reste lourde pour les usagers, en particulier les ménages modestes, ceux notamment, locataires, qui ne peuvent choisir leur mode d'énergie.

V. F.

SMIC SALAIRE

10,25 €

Le SMIC a augmenté de 0,99% au 1^{er} janvier 2021. Le salaire brut horaire a ainsi progressé de 0,10 euro, passant de 10,15 euros à 10,25 euros.



SÉCURITÉ SOCIALE

3428 €

Gelé, le plafond de la Sécurité sociale s'élève donc toujours à 3428 euros par mois pour 2021. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales et de certaines prestations de Sécurité sociale.



ALLOCATIONS FAMILIALES

131,95 €

Pour 2 enfants à charge (plafond).

301 €

Pour 3 enfants à charge (plafond).

470,07 €

Pour 4 enfants à charge (plafond).

169,07 €

Par enfant en plus à charge.

65,98 €

Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.



CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE), chiffres provisoires

+0,6%

mars 2021 (0% en février).

+1,1%

variation sur un an (+0,6% en février).

En mars 2021, les prix à la consommation augmentent de 0,6% sur un mois et de 1,1% sur un an.

CSG
CRDS

COTISATIONS SOCIALES

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2021

9,2%

CSG (impôt) – 9,2% depuis le 1^{er} janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1^{er} janvier 2012.

0,5%

CRDS (impôt) – 0,5% depuis le 1^{er} février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1^{er} janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

6,90%

Assurance vieillesse.

0,40%

Assurance vieillesse déplafonnée.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

3,15%

Tranche 1.

8,64%

Tranche 2.

0,024%

Apec.

0,14%

CET – Contribution d'équilibre technique :

si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1^{er} janvier 2019.

0,86%

Tranche 1.

1,08%

Tranche 2.



FONCTION PUBLIQUE

Traitement de base brut annuel au 1^{er} janvier 2021

4,686 € (brut) Valeur du point.

5623,23 € (brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.

1447,98 € (brut mensuel) Minimum de traitement – indice majoré 309.

11,10%

Retenue pour pension.

9,2%

CSG 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

0,5%

RDS 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire.

Taux de cotisation : 5% employeur et 5% fonctionnaire.

Les fondements de la Commune

Rêve de démocratie directe, alternative économique et sociale, la Commune de Paris ne fut pas une utopie. En soixante-douze jours, elle a concrètement pris des mesures de transformation sociale d'importance.



© PIERRE-AMBROISE RICHEBOURG

Barricades de la Commune de Paris, à l'angle de la place de l'Hôtel de Ville et de la rue de Rivoli, avril 1871.

L'œuvre de la Commune, même brève, fut d'importance, d'où la peur qu'elle a engendrée chez les possédants et donc sa sanglante répression.

D'après l'historienne Jeanne Vauquelin, la Commune est une insurrection ouvrière car les communards étaient ouvriers à 69%, employés à 8%, domestiques à 5%, petits commerçants à 4%, professions libérales à 3% et divers à 11%. Et de préciser : « *Mais plutôt que de prolétaires d'usine des Temps modernes, [...] il s'agit de représentants des métiers populaires du XIX^e siècle, tels des ouvriers du bâtiment ou des journaliers.* »

Pour Gérard Vindt : « *Les communards défendent une société de petits producteurs propriétaires, et pour cause : à Paris, dans les années 1860, sur 100 000 patrons, 31 000 emploient de deux à dix salariés, 62 000 un seul ou aucun. Le peuple de Paris est d'abord un peuple de l'atelier et de la boutique.* »

L'œuvre de la Commune

Dès le départ, la Commune organise les secours aux plus pauvres, décrète des remises de loyers échus, un moratoire des échéances des petits commerçants, réquisitionne les logements laissés vacants par les bourgeois partis à Versailles, restitue gratuitement les objets déposés par les plus pauvres au Mont-de-piété. La Commune met en avant l'association de producteurs organisés en coopératives. Ils réquisitionnent les ateliers abandonnés par leurs patrons et les mettent en auto-gestion. Le travail de nuit est supprimé pour les ouvriers boulangers, ainsi que les retenues sur salaire. Le 5 avril, elle organise un service de l'emploi, une ANPE avant l'heure. Le 2 avril 1871, la sépara-

tion de l'Église et de l'État est décrétée (bien avant la loi de 1905), avec un enseignement laïc, gratuit et obligatoire. Mi-mai, le salaire des instituteurs est doublé avec égalité du montant entre les hommes et les femmes. Une commission spéciale est constituée pour l'enseignement des filles, où de nombreuses communardes travaillent. La Commune décrète aussi la fin de la conscription, préférant le modèle du peuple en armes comme les soldats de l'an II. C'est d'ailleurs la base de la Garde nationale, organisée par arrondissement jusqu'à 60 000 hommes venant essentiellement de l'Est parisien. Ce sont ces derniers qui se battent au Père-Lachaise, à Belleville et à Ménilmontant.

Christophe Chiclet

Pas de révolution sans les femmes

Le 22 mai, la place Blanche a été défendue par cent vingt femmes, ce fut la « barricade des femmes ». En effet, les communardes ne voulaient pas être simplement cantinières ou infirmières, nombre d'entre elles ont voulu combattre. Outre Louise Michel, la plus connue, il y eut Paule Mink, Louise Modestin, Andrée Léo, Eugénie Morel, Élisabeth Dmitrieff, Nathalie Lemel et bien d'autres.



LITHOGRAPHIE D'HECTOR MOLOCH

La barricade de la place Blanche défendue par des Femmes.

Martial Chudy et Marc Draia, la même fibre militante

Ils travaillent et militent ensemble depuis de longues années. L'ex-délégué syndical FO, Martial Chudy, part bientôt en retraite. Marc Draia, délégué, vient de mener une grève victorieuse. Les deux camarades ont plein de souvenirs en commun et toujours la même détermination.

Les dernières semaines ont été intenses, tant pour Martial Chudy, 62 ans, ex-délégué syndical FO du site d'Altuglas International de Saint-Avoid (Moselle), que pour son camarade Marc Draia, 44 ans, actuel délégué FO. Mi-mars, une grève de quatre jours, à l'appel de quatre syndicats dont FO (majoritaire avec 49% des suffrages aux élections de décembre 2020), a été suivie par la quasi-totalité du personnel. Les salariés ont obtenu de la direction une prime de 3000 euros brut ainsi qu'une compensation destinée au CSE pour ses œuvres sociales. Le mouvement avait pour cadre la vente d'Altuglas le 3 mai prochain par le géant français de la Chimie, Arkema. La filiale, qui fabrique du verre acrylique, ira à l'américain Trinseo, dont l'endettement, entre autres, inquiète les salariés. Si le passage de témoin entre les deux militants FO a eu lieu bien avant la grève, Martial s'y est beaucoup impliqué. Et pour cause. Le Mosellan – adhérent FO dès son embauche chez Altuglas en 1986 et en retraite en juillet prochain – a un fort attachement au syndicat qu'il a « monté » il y a trente-cinq ans et qui depuis « a quasiment toujours été majoritaire ». Et plus que tout, la fibre militante de celui qui a adhéré à FO pour « son indépendance et pour défendre les intérêts des salariés » est intacte.

Martial, qui a occupé différents postes dans l'entreprise, dont celui de cariste,

est une figure syndicale. De ses multiples mandats (DP, CHSCT, CSE...) il tire beaucoup de souvenirs, tel le combat victorieux pour le doublement de la prime d'intéressement, la grève victorieuse aussi pour la prime de production, l'obtention de primes de poste pour les samedis travaillés. Depuis plusieurs années, il est conseiller prud'hommes, assure des permanences juridiques à l'UD dont il est membre du bureau... Ce n'est pas la retraite qui lui fera lâcher cette activité syndicale.

« Le résultat de la grève est un honneur »

« Les conditions faites aux salariés se dégradent donc le travail syndical est d'autant plus important, et encore plus avec cette crise », appuie le militant pour qui « les salariés doivent se battre pour leurs droits et ne pas lâcher de terrain ». La dernière grève l'a prouvé. Pour Marc, originaire lui aussi de la région et arrivé chez Altuglas en 2000, après avoir été intérimaire chez Ford en Allemagne, le résultat de la grève est « un honneur car nous avons obtenu quelque chose en plus de nos acquis! ». Marc, agent de maîtrise, a découvert FO et le syndicalisme en 2001. « À mon arrivée, je me suis dit : je suis dans le bon syndicat! À FO, on a de vrais moyens d'action et en étant soutenu par l'UD, la Fédéchimie et la confédération. » Il travaille en lien avec sa fédération,



siégeant au comité national, et participe à la réécriture de la convention collective de la chimie. Lui aussi souligne les difficultés croissantes des salariés. « Tout devient compliqué, difficile à supporter, par exemple les menaces de délocalisation. On lutte en permanence pour maintenir nos acquis. » La dernière grève a particulièrement « motivé » les salariés, se réjouit le délégué, « ils ont vu que FO est structurée et les défendra ». Martial, le camarade de longue date, acquiesce.

Valérie Forgeront

LA DÉCONNEXION



UN DROIT QUI NE SE PREND PAS
C'EST UN DROIT QUI SE PERD !

FO

force-ouvriere.fr